

Département de l'Ariège

COMMUNE DE SAINTE CROIX VOLVESTRE

Compte rendu de la séance du 13 septembre 2018

Secrétaire(s) de la séance:

Nathalie IGLESIAS

Membres présents :

DOUSSAIN Jean CABAU Adeline DELPEUCH Jean-Luc IGLESIAS Nathalie MERLE Marie-Claude MERTES Sylvain OULIEU Marie-France SOULERES Serge

Membres absents ayant donné procuration:

CALANDRY Daniel par IGLESIAS Nathalie FAUROUX Pierre par SOULERES Serge GALLOT-LAVALLEE Arnaud par DELPEUCH Jean-Luc LASSALLE Nathalie par MERLE Marie-Claude MIQUEU Pierre par DOUSSAIN Jean

Membres absents:

PARIS Louis ROUX Thierry

Ordre du jour:

- Approbation du compte rendu du 07 août 2018
- Décision modificative - Virement de crédits
- Demande de dotation solidarité suite aux intempéries du 16 juillet 2018
- Subvention à la Croix Rouge

Délibérations du conseil:

Ajout à l'ordre du jour convention pour stationnement de l'agence mobile du Crédit Agricole St Girons : 12 Pour

Approbation du Compte rendu du 07 août 2018 : 13 Pour

Vote de crédits supplémentaires - ste croix DM N°1 (D 2018 036)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	-26.88	
2315 - 19	Installat°, matériel et outillage techni	33360.00	
1641	Emprunts en euros		33360.00
		TOTAL :	33333.12
		33333.12	33360.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Vote : 13 Pour

DEMANDE DE DOTATION DE SOLIDARITE INTEMPERIES (D 2018 037)

Monsieur le Maire expose que, suite aux intempéries du 16 juillet 2018, la voirie communale, les chemins ruraux les parkings communaux ainsi que le terrain de pétanque et une partie des berges du Volp au centre du village au lieu-dit "Bout du Pont" ont été lourdement endommagés et ces biens communaux ne sont pas couverts par l'assurance.

Un état des lieux a été établi sur les voies communales, les chemins ruraux et parkings pour recenser les dégâts.

Les voies communales et chemins ruraux concernées sont :

VC n°1 Les Bazis, VC n°7 Salet, VC n°23 Canelle Mauzac, CR Bazis à Mataly, CR La Barthe, CR Tabernère

Les parkings concernés sont : devant la gendarmerie, la maison de retraite, le lotissement de l'Enclos, Le vestiaire sportif.

Un devis pour la remise en état initial de ces divers biens communaux ainsi que le terrain de pétanque et les berges du Volp a été établi.

Le montant du devis est de 168.446 € HT soit 202.135,20 €

Il existe une aide financière pour les collectivités ayant subi des dégâts suite à un événement climatique auprès de Mme le Préfet de l'Ariège.

Il est proposé un plan de financement comme suit :

Dotation solidarité intempéries:	80% soit 134.756,80 €
Autofinancement :	20% soit 33.689,20 €

Il est proposé de faire une demande de cette dotation de solidarité intempéries auprès de Mme Le Préfet de l'Ariège

Ouï cet exposé,

L'assemblée communale :

- accepte et autorise Monsieur le Maire à signer et établir toutes les démarches nécessaires pour faire une demande de dotation de solidarité intempéries à Madame le Préfet de l'Ariège suite aux intempéries du 16 juillet 2018.

- accepte le plan de financement établi ci-dessus.

Vote : 13 Pour

SUBVENTION LA CROIX ROUGE (D 2018 038)

Monsieur le Maire explique que la Croix Rouge de l'Ariège a été sollicité pour venir en aide aux sinistrés des intempéries du 16 juillet 2018 qui ont touché lourdement le village.

La Croix Rouge a répondu favorablement et rapidement à cette demande. L'après-midi même, ils étaient présents pour aider, reconforter les cruixéens touchés et porter du matériel pour le nettoyage des habitations.

Il est proposé de verser une aide financière pour rembourser les frais d'alimentation des bénévoles soit un montant de 400 €.

Ouï cet exposé,

L'assemblée communale :

- accepte de verser une subvention de 400 € à la Croix Rouge de l'Ariège

- autorise à Monsieur le Maire à émettre un mandat à l'article 6574 sur le budget 2018

Vote : 13 Pour

CONVENTION AVEC LE CREDIT AGRICOLE DE ST GIRONS POUR LE STATIONNEMENT AGENCE MOBILE (D 2018 039)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée communale que le Crédit Agricole de St Girons Plaisant souhaite stationner tous les mercredis de 9h45 à 16h45 son camion agence mobile sur l'espace Charles FAUROUX près du Club de Tennis pour l'accueil de sa clientèle.

Il a lieu d'établir une convention pour ce stationnement tous les mercredis.

Où cet exposé et après discussion,

L'assemblée communale :

- accepte et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un emplacement pour stationner l'agence mobile du Crédit Agricole St Girons plaisant.

Vote : 12 Pour 1 abstention

Fait et affiché le 22 septembre 2018.